

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

01/10/2021

N° E21000010 /97

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA
MARTINIQUE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire enquêteur

CODE : 4

Vu enregistrée le 28/09/2021, la lettre par laquelle Monsieur le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- un projet déposé par la société EDF Antilles, pour un renouvellement et renforcement du réseau 20 000 volts. Il sera procédé d'une enquête publique conjointe : une demande d'autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau et une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports sur le territoire des communes de Fort-de-France et des Trois-Îlets. ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son article 139 ;

Vu le Code de l'expropriation, et notamment son article L 11-1 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Yann Yves LE DUFF est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Directeur (D.E.A.L), la société EDF Antilles, à Monsieur Yann Yves LE DUFF et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Schœlcher, le 01/10/2021

Le Président,

Marc WALLERICH



Copie certifiée conforme
Le Greffier

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JH MININ", is written over the printed name.

Jean-Hugues MININ